

**ARRETE N°2026-04-03**

**VIVIERS-LES-MONTAGNES**

**Le 9 avril 2026**

**Arrêté portant délégation de fonction à un adjoint**

Le maire de la commune de Viviers-Lès-Montagnes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération 10-2026 en date du 27 mars 2026 portant création de 4 postes d'adjoint

Vu la délibération 11-2026 en date du 27 mars 2026 portant élection de 4 adjoints

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection de Madame Arlette GLORIA en qualité d'adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Arlette GLORIA adjoint au maire à compter du 9 avril 2026.

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup>: Madame Arlette GLORIA est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Cimetière
- Social
- Fleurissement et embellissement du village

Cette délégation n'entraîne aucune délégation de signature de document.

Article 2 : Le Maire de la commune de Viviers- Lès-Montagnes, la Directrice générale des services, et le trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet ;
- Monsieur le trésorier ;
- L'intéressée

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 9 avril 2026  
Le maire, Alain VEUILLET

\* Notifié à l'intéressée le 10/04/2026

Signature :

